

Projet de voyage Cracovie-Auschwitz

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Collège Jean-Paul Laurens – Allée des Droits de l’Homme – 31450 Ayguesvives
Comptable assignataire : M. l’Agent Comptable du Lycée Jean-Pierre VERNANT à PINS-JUSTARET (31)

II – PROCEDURE

Marché à procédure adapté (article 28 du Code des Marchés Publics)

III – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l’organisation d’un séjour pédagogique clé en main CRACOVIE-AUSCHWITZ.

IV – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION SOUHAITEE

Destination : Cracovie-Auschwitz

Période souhaitée : mars 2026 (d'un mardi à un vendredi, dates à déterminer selon les tarifs les plus avantageux)

Durée : 4 jours (transport inclus)

Nombre de nuitées : 3

Mode de transport : avion (vol direct Toulouse-Cracovie)

Nombre d’élèves : 50

Nombre d’accompagnateurs : 5

Mode d’hébergement : auberge de jeunesse

Conditions de restauration : tous les repas doivent être inclus (petits-déjeuners, paniers-repas pour les déjeuners (dont un déjeuner dans un bar à lait), diners (dont un dîner dans un restaurant traditionnel polonais et un panier-repas).

Visites : voir descriptif dans le programme ci-dessous, prévoir les entrées et les guides suivant les besoins (à la charge du prestataire).

Cahier des charges de l’organisation du séjour :

Cracovie :

- visite guidée de l'ancien quartier juif Kazimierz : la synagogue « Stara » et le musée du judaïsme, la synagogue-cimetière, la synagogue « Remuh »
- visite guidée du ghetto (quartier Podgórze) avec la visite de l'exposition sur la vie dans le ghetto au musée de la Pharmacie sous l'Aigle : les ruines des murs du ghetto, le lieu de mémoire de la Pharmacie « Pod Orłem, le lieu commémoratif « Les Chaises Vides », les sites que Steven Spielberg a filmés pour les scènes locales du film « La liste de Schindler ».
- une rencontre d'un témoin de l'histoire : un survivant du ghetto ou soit un « juste parmi les nations »
- la visite guidée de l'usine Schindler avec la visite de l'exposition "Cracovie sous l'occupation nazie 1939-1945"

- visite guidée de la Vieille Ville : la place principale Rynek avec les Halles Aux Draps, l'église Mariacki avec l'autel de Vitt Stoss, la cour gothique de Collegium Maius, les ruelles de la Vieille Ville, la cathédrale de Wawel avec les tombeaux des rois de Pologne, la colline du Château Royal.
- temps libre dans la vieille ville : Stare Miasto.
- déjeuner dans un bar à lait (cantine bon marché héritée du régime communiste)
- dîner dans un restaurant pittoresque et traditionnel à l'ambiance et aux plats typiquement polonais

Auschwitz :

- le camp d'Auschwitz : avec un guide parlant français
- l'exposition aux blocs de Auschwitz I – Stammlager : le bloc de la mort, le mur d'exécution, une chambre à gaz et un four crématoire.
- Auschwitz II – Birkenau, le lieu d'extermination des juifs : baraqués de prisonniers, ruines des chambres à gaz et monument commémoratif en honneur des victimes.

Visite de la mine de sel de Wieliczka : avec un guide parlant français.

IV – MODALITES FINANCIERES

Les prix de toutes les visites et transports devront être inclus dans le devis proposé et réglés aux différents prestataires (musées, voyagistes locaux...) par les soins du candidat. Les éventuelles hausses de tarifs entre la date d'approbation du contrat (mois de septembre 2025) et le mois de mars 2026 (mois du voyage) devront être prévues au préalable par le candidat, incluses dans votre devis et ne pourront plus être exigées par la suite.

Les prix établis ne seront susceptibles d'aucune modification éventuelle, ils seront fermes pour la totalité des prestations.

NB : Aucune somme en argent liquide ne devra être versée aux enseignants accompagnateurs sur les lieux pour paiement éventuel des visites demandées (respect de la réglementation financière en vigueur).

Le prestataire indiquera une **variation du prix individuel en fonction des effectifs**, et le cas échéant, le nombre en deçà duquel ce prix change en fonction de la variation de l'effectif.

V – PRESENTATION DE L'OFFRE

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

1) un devis décrivant le prix global du voyage (prestation « tout compris »), ainsi que le prix unitaire par participant, comprenant au minimum, le transport, la mise à disposition du bus sur place, les conditions de transport, les frais de route, péage, parking, repas du chauffeur, l'hébergement en demi-pension, la réservation et l'entrée des visites programmées, le tarif des visites, l'assurance rapatriement – responsabilité civile.

Ainsi que les assurances suivantes en option :

Assurance annulation groupe intégrale (variante partielle) et assurance vol bagage

Assurance annulation individuelle

Il sera joint le détail des garanties de ces assurances qui préciseront les conditions d'annulation, seront notamment mentionnées les conditions particulières de report d'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.

Le prix est ferme et définitif quelque soient les variations des conditions économiques.

- 2) Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme,
- 3) la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence,
- 4) la copie de la garantie financière.
- 5) La justification de l'inscription au Registre du Commerce.

6) Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière.

7) Si l'entreprise est en redressement judiciaire :

- la copie des jugements prononcés à cet effet.
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, n'a pas fait l'objet en cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1et L125-3 du code du travail (respect de l'obligation d'emploi).

Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur.

Modalités de transmission des offres :

Forme de l'envoi : offre et tableau récapitulatif (**obligatoire**)

La date limite de réception des offres est fixée au **02/09/2025 à 12h**.

Les offres seront transmises par voie électronique sur la plate-forme de l'AJI.

Mention à indiquer sur l'offre : **MAPA « voyage scolaire Cracovie-Auschwitz 2026 »**

Critères d'attribution :

Qualité des services associés 20 %

Qualité des produits 40 %

Prix 40 %

INFORMATIONS : Pour toute information complémentaire, les candidats pourront s'adresser à Sonia Macquet, enseignante responsable du projet : sonia.macquet@free.fr (06 15 96 04 26).